

De petits coups de pouce pour de grandes joies

« Le plus beau cadeau que l'on m'ait jamais fait »

Il existe de nombreux exemples émouvants dans lesquels le fonds d'aide a pu améliorer la situation des personnes. C'est le cas par exemple de cet homme de 46 ans qui s'était complètement replié sur lui-même et qui développait des troubles psychiques, traumatisé par ses dents manquantes. Une réfection dentaire financée grâce au fonds d'aide lui a permis de retrouver une vie normale. « C'est le plus beau cadeau de Noël que j'aie jamais reçu. Cela a amélioré considérablement ma qualité de vie du jour au lendemain », écrit-il dans sa lettre de remerciement. Une somme relativement modeste a ainsi permis de mettre un terme à des souffrances et de prévenir d'éventuelles maladies.

Au secours de toute une famille

Autre histoire touchante : celle de cette famille qui, au lieu de devoir laisser à l'hôpital ses jumeaux nouveaux-nés atteints de handicaps très graves, a pu les ramener à la maison. Une telle mesure nécessitait l'aide d'une auxiliaire qualifiée. Ces soins intensifs auraient dépassé le cadre du système d'aide et soins à domicile ; le paiement de l'auxiliaire devait donc être assuré par des fonds privés, ce qui était au-dessus des moyens de la famille. La subvention apportée par le fonds d'aide a contribué sensiblement à l'amélioration de la qualité de vie de la famille durant cette période très éprouvante tout en soulageant le système de santé du coût que représente le suivi de deux patients.

Demandes de subvention : la marche à suivre

Les demandes de subvention doivent être adressées par écrit à l'adresse ci-dessous en justifiant la requête. Les documents suivants doivent être joints à la demande : copies de la police d'assurance maladie actuelle et de la dernière déclaration d'impôts ainsi que tout autre document attestant que les critères d'attribution d'une subvention sont remplis.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site www.fondation-sana.ch ou en vous adressant directement à notre bureau.

Contact

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, case postale 1009
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

www.fondation-sana.ch

info@fondation-sana.ch

Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin

**Une action de la Fondation Sana
en faveur des clients du groupe Helsana**



Qu'est-ce que la Fondation Sana ?

Actionnaire majoritaire du groupe Helsana

La Fondation Sana est une fondation d'intérêt général dans le domaine de la santé. Elle est l'actionnaire majoritaire du groupe Helsana, première compagnie d'assurance maladie en Suisse. La Fondation Sana créée en 2004 est issue de l'association Helvetia (qui s'appelait alors Helvetia Sana). Elle succède à la caisse-maladie Helvetia fondée en 1899 qui a fusionné en 1997 avec la caisse-maladie Artisana pour devenir Helsana.

Une instance de contrôle attentive

Depuis la fondation d'Helsana, la Fondation Sana n'est plus directement active dans le secteur de l'assurance maladie. En tant qu'actionnaire majoritaire d'Helsana, elle continue cependant à revêtir une fonction importante au sein du système de santé suisse en veillant à la stabilité et à la continuité de la principale compagnie d'assurance maladie en Suisse.

Pour un secteur de la santé « social »

La Fondation Sana n'agit pas seulement dans l'ombre, elle influe aussi directement sur l'évolution du système de santé suisse. Grâce à ses deux fonds – le fonds d'aide aux assurés dans le besoin et le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention –, elle s'engage activement en faveur du développement du système de santé dans l'esprit d'une assurance maladie sociale.

Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin

L'essentiel en bref

Qu'est-ce que le fonds d'aide ?

Le fonds d'aide aux assurés dans le besoin est une action de la Fondation Sana. Il a été créé en vue de venir en aide aux assurés du groupe Helsana ayant besoin de services médicaux urgents qu'ils ne pourraient financer eux-mêmes ou qui les placeraient dans des conditions financières inacceptables.

Comment peut-il aider ?

Le fonds d'aide prend en charge les frais d'actes médicaux donnés. Il peut s'agir de prestations en tout genre, par exemple un traitement dentaire, une cure, un équipement pour personnes handicapées ou encore l'aide d'une auxiliaire professionnelle pour les soins à domicile. Sont exclus le paiement de prestations récurrentes et les subventions de primes d'assurance maladie. Il est possible de bénéficier dans ce cas de l'aide publique (par exemple pour obtenir une réduction de la prime d'assurance).

Quelles sont les conditions ?

De manière générale, le fonds d'aide aux assurés dans le besoin apporte une aide rapide et non bureaucratique. Pour être acceptée, une requête doit toutefois satisfaire aux critères suivants :

- La personne qui dépose la demande possède une assurance de base auprès d'une société du groupe Helsana.
- Elle ne dispose pas d'une couverture d'assurance suffisante pour l'acte médical nécessaire dans son cas.
- Le fait de ne pas bénéficier de couverture suffisante est indépendante de sa volonté.
- L'absence de couverture d'assurance place la personne dans une situation intolérable.
- Du fait de sa situation économique, elle se trouve dans l'impossibilité ou dans la difficulté de subvenir elle-même aux frais non couverts par l'assurance.
- Elle a déjà épuisé toutes les possibilités de financement autres que le recours à l'assurance publique (notamment les éventuelles prétentions envers l'AI et l'AVS et le recours à d'autres compagnies d'assurance privées).

Si vous n'êtes pas certain que les critères minimums soient remplis, n'hésitez pas à demander conseil au secrétariat de la Fondation Sana.